

## INTERSYNDICALE CONTRE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL



**ANNUALISATION : la Direction écoute les salariés, mais ne les entend pas !**

# Alors la Direction va entendre parler des salariés et de l'Intersyndicale !

Grâce à votre mobilisation du 17 octobre 2013, lors du CHSCT, une Intersyndicale s'est formée. Nous devons vous informer de l'évolution de ce projet d'aménagement du temps de travail par l'annualisation, proposé par la Direction.

La signature de l'accord sur le temps de travail (ATT) par la CFDT, la CGC, a permis à la Direction de se retrouver avec les mains libres pour favoriser la rentabilité et sans jamais se remettre en question. L'Intersyndicale, ne compte pas en rester là à regarder la Direction et certains syndicats marcher main dans la main au détriment des conditions de travail des salariés. Les syndicats et militants qui composent l'Intersyndicale ont toujours été présent pour les salariés et uniquement les salariés. Nous ne sommes pas dans la compromission pour satisfaire des intérêts personnels ou clientéliste. Nous laissons à d'autres syndicats le soin de satisfaire la Direction.

**Les multiples zones d'ombres de ce projet nous ont fait percevoir de graves conséquences pour les salariés.** Ajoutez l'attitude d'une Direction, sourde et muette, appuyant sa légitimité sur la base de pseudos sondages auprès des salariés, à conforter notre opposition totale à l'application de l'annualisation du temps de travail et des grilles telles qu'elles nous ont été présentées.

Lors du CHSCT du 17 octobre, à la demande de l'Intersyndicale, les membres élus ont rejeté le projet dans sa globalité. Une proposition de motion pour expertise portée par la CGT et FO, fut rejetée par la CFDT aux motifs que la CFDT était suffisamment experte et qu'elle obtiendrait certainement d'avantages d'éclaircissements par la négociation grâce à son statut de signa-

taire de l'ATT. La cession de ce CHSCT étant informative, la motion n'a pas été soumise au vote. Les expertises seront demandées par l'Intersyndicale, et il serait très mal venue que les syndicats CFDT et CGC s'opposent officiellement contre celles-ci.

La réaction ne s'est pas faite attendre et c'est logiquement que l'Intersyndicale Commercial France s'est formée autour d'un constat simple : au-delà des étiquettes, face à une situation extrême, une prise de position commune est véritablement nécessaire afin de contrer ce plan que la direction tente d'imposer insidieusement au détriment des salariés.

Les conséquences de la signature sur l'annualisation du temps de travail calculées dans les hautes sphères ne prennent pas en compte les réalités du terrain. Sourde aux attentes de ses propres partenaires locaux, la direction ne cherche que son bénéfice au détriment de tous.

La direction distord l'information et les revendications des syndicats signataires du marché France pour grappiller encore. Des voix ne peuvent plus se faire entendre. **Dans de telles circonstances chacun doit faire preuve de courage et prendre ses responsabilités afin de participer à la sauvegarde des éléments fondamentaux qui participent à un juste équilibre entre nos conditions de vie et de travail.**

Il est important que chacun prenne conscience que ce mouvement spontané, relayé par l'Intersyndicale par le biais de ses analyses et revendications, ne peut souffrir de l'isolement de certaines parties prenantes, car le courage, la volonté des salariés à travers ce rassemblement, au-delà des étiquettes syndicales et des accords signés, permettront de contrebalancer les scé-

narios catastrophes que la direction aimerait tant vouloir imposer tout en s'exonérant d'informations réelles, empêchant de fait les instances d'avoir un avis éclairé.

**La première victoire des salariés et de l'Intersyndicale a été d'avoir obligé l'employeur à ne pas imposer les grilles, et d'y apporter des aménagements significatifs. Le report de l'application de celles-ci plus tard dans le calendrier est aussi une victoire.**

Pourtant après ce premier rétropédalage, lors de la commission Eco Pro du 24 octobre, la direction du marché France n'entendait toujours rien. Droite dans ses bottes et persuadée que quelques graphiques nébuleux, pseudos preuves que les effectifs ne sont pas là lorsque le client appelle suffisaient pour passer sans encombre cette nouvelle étape.

Après avoir eu la certitude que **la direction** n'avait pas consigné « soit disant » les remontées réalisées par les AMDE et, sans avoir donné d'instruction aux agents, nous découvrons qu'elle **ne semble pas non plus connaître le droit du travail et les accords d'entreprise !**

En effet en présentant les nouvelles grilles horaires qui se traduisent par une nouvelle dégradation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale (déjà précarisée par les grilles d'avril 2013), on apprend que **la direction envisagerait de ne pas appliquer les dispositions législatives qui imposent le lissage de la rémunération** en cas d'organisation du temps de travail basée sur l'annualisation.

**La direction du Marché France aimerait moduler les salaires des travailleurs annualisés en faisant fluctuer le niveau de la rémunération en fonction du temps travaillé !!!**

Ce qui signifie qu'en fonction des périodes (haute - basse et standard) le salaire d'un temps plein varierait respectivement entre 39 h - 31 h -

et 35 heures. Un 89,14% entre 34h24 - 28 h – et 31h12. Un 80% entre 31h20 - 24h40 et 28 heures. Un 60% entre 24h - 21h et 18 heures. Un 50% entre 20h - 15h et 17h30.

**C'est ILLÉGAL !** D'ailleurs l'Accord relatif à l'aménagement du temps de travail signé par la Cfdt, la Cfe-Cgc, prévoit en son paragraphe 6.1.5 expressément le contraire.

La direction du Marché France confond les variations obligatoires consécutives au paiement des majorations horaires (nuit - dimanche - férié - prime de panier majorée et non majorée) et la référence au salaire mensuel calculé sur la base des 35 heures hebdomadaires, soit 151,67 heures par mois. Faire le choix de la déstructuration des rythmes de travail en organisant l'annualisation du temps de travail sur des périodes dites hautes-basses-standards, n'est pas un changement mineur... Tout le système de règlement des salaires doit être repensé...

Si la Direction ne s'est pas dotée des outils de paie et vérification du temps de travail qu'elle s'empresse de le faire !

A travers ce projet, par la manipulation des grilles horaires et l'annualisation du temps de travail, **la direction ne recherche qu'un gain purement comptable, réalisé sur la masse salariale, sur vous, sur nous.** Le dilettantisme qui caractérise l'attitude avec laquelle la Direction ose aborder un sujet majeur, en esquivant toutes nos questions précises et techniques, amène **l'Intersyndicale à poursuivre son action.**

Vous retrouverez sur un second tract, le courrier que la Direction se verra adresser. Il reprend l'ensemble des remontées des salariés et les questions auxquelles **la Direction se devra d'apporter des réponses sous peine d'entendre parler de plus en plus de l'Intersyndicale et de payer le prix fort de sa surdité et de son aveuglement.**



**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE VOS REVENDICATIONS SUR LE PROCHAIN TRACT DE L'INTERSYNDICALE**